



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

DATES DE LA RENTREE SCOLAIRE

Elèves de SECONDE : accueil et appel dans la cour du lycée le **Mardi 1^{er} septembre à 9h00**

Elèves de PREMIERE ET TERMINALE : accueil par le professeur principal **Mercredi 2 septembre à 9h00**

Internat :

L'installation dans les dortoirs se fera avant l'accueil dans les classes :

Internat filles : annexe du lycée, 11 rue Trarieux – Barbezieux

Internat garçons : 7 avenue Pierre Mendès France – Barbezieux

Elèves de SECONDE : **Mardi 1^{er} septembre entre 7h30 et 8h30**

Elèves de PREMIERE ET TERMINALE : **Mercredi 2 septembre entre 8h00 et 8h45**

Réunion d'information pour les nouveaux internes de seconde et leurs responsables légaux :

Vendredi 4 septembre 2020 à 18 heures

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

♦ **CERTIFICAT DE SCOLARITE** : remis en 3 exemplaires à chaque élève dès le jour de la rentrée. **Il est à photocopier** et à agraffer aux imprimés des organismes qui vous en font la demande. Il n'est donc pas utile de solliciter l'établissement à ce sujet avant la rentrée.

♦ CALCULATRICES

L'utilisation d'une calculatrice graphique dotée du module de programmation Python est une exigence du programme. De nombreux modèles existent. L'équipe des enseignants de mathématiques recommande le modèle **Casio Graph 90 + E** qui est conforme aux exigences et sera le modèle de référence pour les cours de mathématiques et de sciences au lycée Elie Vinet jusqu'en terminale. Si des informations supplémentaires vous semblent nécessaires, elles seront fournies par l'enseignant de mathématiques de votre enfant au début de l'année scolaire.

♦ MANUELS SCOLAIRES

Distribution à la rentrée (modalités transmises à la rentrée par les associations de parents d'élèves).

♦ CARNET DE LIAISON

Remis aux élèves dès la rentrée, il permet aux familles et aux personnels de direction, d'enseignement et d'éducation de correspondre et d'échanger des informations ponctuelles sur l'élève.

♦ RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- pour les 2ndes courant novembre (un samedi matin)
- pour les 1ères et Terminales courant décembre, en soirée

♦ DOCUMENTS ADRESSES AUX FAMILLES

- Un bulletin de notes trimestriel ou semestriel remis à l'élève et disponible sur PRONOTE
- Elèves de 2nde : une fiche de dialogue avec les familles (2^{ème} et 3^{ème} trimestre)
- Elèves de 1ère : une fiche de dialogue avec les familles (2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

La signature du dossier par les parents et l'élève vaut acceptation des dispositions contenues dans le Règlement Intérieur du lycée et la Charte d'Utilisation des TICE.

BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRE

Les élèves boursiers en 2019/2020 passant en classe supérieure bénéficient d'une reconduction automatique des bourses. Les élèves réorientés ou redoublants seront destinataires d'un imprimé de vérification de ressources adressé par le secrétariat du lycée début juillet.

Elèves non boursiers en 2019/2020 : la campagne nationale de bourses d'études de lycée pour l'année scolaire 2020/2021 se déroulera cette année en deux périodes :

1^{ère} période : **du lundi 11 mai au mardi 07 juillet 2020 inclus**

Les demandes pourront être uniquement présentées sous format papier (dossier à demander au secrétariat de l'établissement d'origine).

2^{ème} période : **du jour de la rentrée scolaire au jeudi 15 octobre 2020 inclus**

Les demandes pourront être formulées en ligne en se connectant au portail Scolarité-Services (<https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts>) ou sous format papier (dossier à retirer au secrétariat de direction à la rentrée)

Prime à l'internat : elle est attribuée **automatiquement** aux élèves boursiers internes.

Bourse au mérite : elle est attribuée aux élèves boursiers de lycée qui ont obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet, et sera versée pendant toute la scolarité jusqu'au baccalauréat.

Tous les boursiers recevront courant novembre une notification d'attribution faisant apparaître les montants et les primes. Les bourses et primes sont versées (après déduction de l'éventuelle facture de restauration) par virement **en toute fin de trimestre** (fin décembre, mars et juin). Tout changement de RIB doit être notifié au plus vite à l'intendance.

FONDS SOCIAUX

Il existe des fonds pour aider financièrement les familles ayant des difficultés face aux dépenses de scolarité de leurs enfants. Ils peuvent permettre de financer : achat de manuels scolaires, transport scolaire, dépenses d'internat ou de demi-pension,...

Les dossiers sont à retirer auprès de l'intendance et à remettre complets (justificatifs à l'appui) à l'assistante sociale de l'établissement sur rendez-vous. L'assistante sociale est en charge de l'analyse du dossier et le présente en commission de fonds social qui en examine **confidentiellement** le bien fondé et propose les aides (dans la limite des crédits mis à la disposition de l'établissement).

Les besoins sont à exprimer à chaque trimestre (pas d'aide à l'année).

MAISON DES LYCEENS

La **Maison des Lycéens** est une association d'élèves qui propose et organise des activités extra-scolaires au sein du lycée (Ciné-lycée, atelier musique, atelier théâtre ...).

Elle permet aux élèves d'élaborer des projets, elle participe à l'animation de la vie du lycée avec l'aide de l'animatrice culturelle (sorties culturelles et sportives), achète des équipements utiles à tous (billard, baby-foot, équipement vidéo et audio, musique...), éduque les adolescents à la prise de responsabilité en les associant à l'équipe d'élèves et d'adultes qui la gère.

Pour l'ensemble des activités proposées par la MDL, UNE COTISATION ANNUELLE DE 15 €* est demandée par famille au début de l'année, quel que soit le nombre d'enfants inscrits au lycée (* à l'ordre de "Maison des Lycéens du Lycée Elie Vinet").

ASSOCIATION SPORTIVE UNSS

L'**Association Sportive du Lycée Elie Vinet / UNSS** offre aux élèves qui le désirent la possibilité de pratiquer des activités sportives régulières : Athlétisme, Badminton, Cross, Escalade, Judo, Sports collectifs, Tennis de Table...

Les entraînements se déroulent le lundi soir (Escalade, Badminton, Tennis de Table et Volley ball) et le mercredi après-midi (à partir de 13 heures) pour les sports collectifs (football et handball ou autre sport d'équipe à la demande) en alternance avec les compétitions.

Elle est affiliée à l'UNSS. Une cotisation annuelle sera demandée en début d'année scolaire pour chaque adhérent.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Toutes les démarches se font désormais via le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> où vous trouverez également tous les renseignements relatifs à la réglementation (tarifs, aides...).

ATTENTION : il vous est conseillé de vous inscrire le plus tôt possible afin d'éviter tout effet d'urgence à quelques jours de la rentrée. **L'inscription en ligne est fortement recommandée.**

La représentativité des élèves tient une place importante dans la vie du Lycée. Cette fiche présente les instances, nouvelles pour l'élève qui vient de collège, pour lesquelles nous encourageons l'engagement de vos enfants. Postuler pour ces mandats, c'est s'exercer à la pratique de responsabilités d'élus. Pour les élèves de seconde, c'est l'occasion de renouveler des engagements pris au collège.

LA/LE LYCEEN/NE, représentant/e de ses camarades

Rôle des élèves élus dans les instances du Lycée.

Les élèves sont obligatoirement représentés dans les instances décisionnelles de l'établissement, où ils exercent leur droit de vote. Ils disposent aussi, pour les représenter, d'une assemblée, le Conseil de la Vie Lycéenne. Ils peuvent également être élus au niveau de leur classe ; ainsi, tout élève du lycée, quels que soient son âge ou sa nationalité, est électeur/trice et éligible à une fonction. C'est pourquoi, dès les premières semaines de rentrée les élèves seront sollicités pour postuler à ces différents mandats comme représentants des élèves. Nous les incitons à s'y engager.

LES INSTANCES OU SIEGENT LES LYCEENS

LE CONSEIL DE CLASSE Il se réunit trois fois par an. Les deux délégués de classe qui y siègent sont élus par les élèves de la classe au début du mois d'octobre.

LE CVL / CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

C'est l'assemblée qui représente tous les élèves du Lycée. Les 10 élèves qui y siègent sont élus au suffrage direct par l'ensemble des élèves, c'est aussi parmi ces 10 élèves et leurs suppléants que seront élus les représentants des élèves au Conseil d'Administration. Le CVL est présidé par le Chef d'Etablissement. L'élection a lieu dès le mois d'octobre. Dans leur domaine de compétence, les conseillers font des propositions qu'ils soumettent au Conseil d'Administration. Les conseillers élaborent aussi des projets pour la communauté scolaire avec la collaboration des 10 représentants de l'administration, des enseignants, des personnels et des parents qui les accompagnent dans leurs travaux.

LE CA / CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est l'assemblée qui réunit tous les représentants de la communauté scolaire, au sens le plus large. Le CA est présidé par le Chef d'Etablissement. Toute décision importante qui engage le lycée dans son organisation, son fonctionnement, pour le budget, le projet d'établissement, les orientations pédagogiques, la programmation d'actions pédagogiques, les voyages est obligatoirement votée en Conseil d'Administration. Parmi ses 30 membres, les 5 élèves qui y siègent participent, à l'égal des autres membres, à ces décisions.

AUTRES INSTANCES OU SIEGENT LES ELEVES

Les élèves sont aussi représentés dans les instances suivantes : Conseil de Discipline, Commission d'Hygiène et de Sécurité, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Commission des Fonds Sociaux, Commission Educative.

ELEVES, DES LA RENTREE, PARTICIPEZ A LA VIE DU LYCEE